

Les outils des appels à projets **ÉCOPHYTO**

RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS



Site Ecophytopro et appui au label Terre saine

Structure porteuse Plante&Cité
Plante & cité
Structures partenaires :
OFB, Ministère de la transition écologique.

Année de financement : chaque année.
Financement via appel à projets Ecophyto :
environ 250 000 € (sur les plus de 380 000 € du coût total chaque année).

1- Site Ecophytopro

Le [site Ecophytopro](#) est le site de référence destiné aux professionnels des JEVIs (jardins espaces végétalisés et infrastructures) et aux gestionnaires d'espaces verts.

Le site propose une veille documentaire et réglementaire régulièrement mise à jour sur les avancées de la législation, ainsi que des ressources scientifiques et techniques sur les pratiques de gestion écologique dans les jardins et les espaces verts en ville.

Les ressources documentaires sont classées par infrastructures : les terrains de sports, les espaces verts (parcs / jardins / cimetières et arbres), les infrastructures linéaires (voiries / trottoirs / sites industriels) et les espaces aquatiques (plans d'eau, voies navigables et zones humides).

En parallèle, les visiteurs ont accès à un calendrier des actualités et peuvent s'abonner à une lettre d'informations.

Le site comprend un annuaire thématique qui rassemble des organismes publics, privés ou associatifs qui font des liens entre les filières et qui viennent en appui aux JEVIs dans leurs démarches pour se passer des pesticides et adopter de nouvelles pratiques.

Enfin, chaque année, Plante & cité réalise une [synthèse nationale](#) à partir des données d'épidémiologie collectées dans le secteur JEVI, et notamment via les BSV (Bulletins de santé du végétal) régionaux. Sachant que, depuis 2019, ces BSV n'existent plus que dans certaines régions, Plante & cité se focalise davantage sur les organismes nuisibles.

2- Production et mise à disposition de ressources sur le biocontrôle



Plante & cité et son réseau possèdent une expertise reconnue dans le biocontrôle, l'entretien et les pratiques zéro phyto. Ainsi, pour en faire profiter tous les professionnels, les JEVI, l'association mène des programmes de recherche et produit des ressources mises à disposition sur leur site.

Le programme [Save Buxus](#), analyse les causes et recherche des solutions et stratégies de gestion pour lutter contre la pyrale du Buis.

Le programme de recherche sur les [alternatives aux PPP pour l'essouchage et la dévitalisation de souches](#) se penche sur les problématiques et les solutions efficaces.

Enfin, Plante & cité propose un état des lieux et les solutions adoptées par les gestionnaires confrontés aux [chenilles processionnaires du pin](#).

2- Label Terre saine

Le [label Terre saine](#) existe depuis 2015. Il est attribué aux collectivités exemplaires en termes de gestion écologiques de leurs espaces collectifs et qui ont choisi d'aller au-delà de ce qu'impose la législation. Pour rappel, l'usage des produits phytopharmaceutiques (PPP) est interdit pour l'entretien de certains espaces fréquentés par le public ; mais laisse le choix aux gestionnaires d'en employer, ou non, dans les cimetières ou les terrains de sport par exemple. Or, ces deux zones concentrent de forts enjeux car ils sont à la fois fréquentés par des publics sensibles et qu'ils demandent des modes de gestion spécifiques inhérents à leurs usages.

Pour postuler, les collectivités doivent avoir supprimé l'usage des PPP depuis au moins 1 an, y compris ceux de biocontrôle. La plupart des collectivités candidates à la labellisation adhèrent à une charte locale qui les accompagne dans leur démarche (exemple de chartes : « Objectif zéro phyto dans nos villes et villages » par la FREDON Languedoc-Roussillon, « Charte de Champigny » par Aquitaine, etc.). Il en existe 28 en France.

Plante & cité assure le secrétariat et le suivi des candidatures du label Terre saine (mise en ligne du règlement sur Ecophytopro, collecte des inscriptions, vérification des dossiers, etc.).

L'association assure également la mise à jour de la [cartographie des villes labellisées](#) et le dialogue avec les chartes locales qui accompagnent les collectivités engagées. De même que le contrôle et l'audit de renouvellement du label au bout de 3 ans.

État du projet et productions :

Le site Ecophytopro est un projet structurant du programme Ecophyto. À ce titre, il est renouvelé chaque année et se maintient à jour avec les évolutions et ajouts nécessaires. Il reçoit plus de 8000 visites par mois de professionnels et gestionnaires cherchant des informations fiables.

Le Label Terre saine donne lieu à une session par an et l'on compte, à ce jour, 523 communes labellisées, dont la plupart sont accompagnées par des chartes locales.



Freins, améliorations & perspectives :

Le label Terre saine récompense des collectivités qui ont fait le choix de supprimer les PPP de leurs pratiques d'entretien des espaces verts.

Depuis la création du label, en 2015, la législation a évolué et l'on se dirige vers une interdiction des produits phytopharmaceutiques pour tous les espaces verts. Ainsi, à partir de 2022, l'extension de la loi Labbé concernera les terrains de sport, les cimetières, les établissements de santé et d'éducation, les lieux d'habitation (campings, copropriétés, etc.) ; toutes les [zones concernées ici](#). Les terrains de sport professionnels disposent d'un délai qui court jusqu'à 2025 pour se mettre à niveau.

Il apparaît donc qu'à termes, toutes les collectivités se devront d'adopter des modes d'entretien zéro phyto tel que le font déjà les collectivités Terre saine, ainsi, le label va devoir évoluer.